

## Précisions sur l'intervention concernant les exonérations fiscales

La loi de finances 2005 a mis en place des mécanismes d'exonération fiscale :

- Exonération d'impôt sur les sociétés (à 100% pendant 3 ans puis à 50% pendant 2 ans),
- Exonération d'imposition forfaitaire annuelle (à 100% pendant 5 ans),
- Exonération de taxe professionnelle (à 100% pendant 5 ans),
- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (à 100% pendant 5 ans),

### **pour les entreprises participant à un projet collaboratif de R&D au sein d'un pôle de compétitivité.**

Ces mesures potentiellement très intéressantes pour leurs bénéficiaires ont cependant été retardées dans la pratique compte tenu de la parution tardive des textes nécessaires ou utiles à leur application.

De ce fait, et faute de connaissance du dispositif, les entreprises éligibles n'y ont recouru que très marginalement. À tel point que la loi de finances rectificative du 30 décembre 2009 est venue en limiter la portée aux porteurs de **projets lancés avant le 16 novembre 2009.**

Parallèlement, les périodes de prescription fiscale courent de sorte que les sociétés qui n'auront pas engagé de demandes d'exonération d'ici la fin de l'année commenceront à en perdre le bénéfice.

Il est donc stratégique pour les entreprises de se pencher dès aujourd'hui sur **ces mesures qui peuvent leur rapporter jusqu'à 500 000 € sur la seule période 2008-2010.**

Pour ne pas passer à côté, les pôles PASS, PEIFL et Trimatec vous proposent de participer le 25 mai prochain de 10 heures à 12 heures à une réunion d'information animée par des experts en mobilisation de financements publics.

L'intervention sera réalisée par :

